

RÉUNION DE L'EXÉCUTIF NATIONAL
qui s'est tenue du 29 au 31 mai 2014
dans la salle de conférence Lisgar & Massey
à l'hôtel Minto Suites, au 433, avenue Laurier Ouest

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
 Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
 Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
 Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
 Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique
 Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
 Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec
 Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec
 Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
 Stephanie Hewis, Vice-président régional adjoint, Ontario
 Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)
 Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)
 Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)
 Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
 June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
 Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
 Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba
 Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
 Rose Touhey, vice-président régional adjoint, Hors Canada
 Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
 Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ben René, agent des communications
 Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente exécutive nationale
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

1. **OUVERTURE**
 Le président national, Doug Marshall, déclare la séance ouverte à 9 h.
2. **MOT DU PRÉSIDENT**
 Le confrère Doug Marshall souhaite la bienvenue à la région de la capitale nationale à tous les participants.

Il annonce que des membres de Passeport Canada qui ont été transférés à Service Canada continueront d'être représentés par le Syndicat des employées et employés nationaux. La décision s'appuie également sur le fait que les codes de bureau de paye connexes, qui déterminaient le lieu de travail des membres, étaient clairement identifiables. Un écart important dans les cotisations s'est produit au cours du transfert découlant de cotisations manquantes qui seront récupérées à l'automne 2014.

Au nom de la région hors Canada, la consœur Heather Brooker souhaite remercier tous les participants pour l'effort collectif, notamment pour l'appui de nos membres durant cette transition difficile. Cet effort collectif représente réellement une preuve de soutien de nos membres tout au long du processus.

Le confrère Doug Marshall indique également que notre conférence nationale sur la négociation du Conseil du Trésor s'est tenue à la mi-février. À la fin de la séance, les membres ont élu les membres de leur équipe de négociation.

Le groupe des Services des programmes et de l'administration (PA) : Les membres suivants du Syndicat des employées et employés nationaux ont été élus pour l'équipe de négociation : Kate Hart, Nathalie Rainville, Stéphane Allard, Geoff Ryan.

Le groupe des Services techniques (TC) : Le confrère Doug Marshall indique que les négociations pour le renouvellement de la convention collective expirant le 21 juin 2014 commenceront bientôt. La consœur Suzanne Arsenault, VPRA pour la région de la capitale nationale (CT), est l'une des membres de l'équipe de négociation. Doug Marshall souhaite également reconnaître la précieuse contribution du confrère Garry Larouche, au cours des dernières années, à la table de négociation du groupe des Services techniques. Il s'agit de la première fois depuis de nombreuses années que Garry Larouche ne fera pas partie des membres de l'équipe de négociation du groupe des Services techniques.

Le groupe d'Enseignement et bibliothéconomie (EB) : Deux membres du Syndicat des employées et employés nationaux, le confrère Michael Freeman et la consœur Terry-Lynn Brant, sont élus pour le groupe d'Enseignement et bibliothéconomie.

Le groupe Services Frontière/Border (FB) : Les membres ont élu les membres de leur équipe de négociation pour le renouvellement de leur convention collective expirant en juin 2014.

Le groupe des Services de l'exploitation (SV) : Les membres ont élu les membres de leur équipe de négociation pour le

renouvellement de leur convention collective expirant en août 2014.

La Conférence nationale sur la négociation collective de Parcs Canada a eu lieu à Ottawa. De même, les membres de Parcs Canada ont élu des membres pour les représenter dans le prochain tour de la négociation collective avec leur employeur. Les membres du Syndicat des employées et employés nationaux faisant partie de l'équipe de négociation sont : Kevin King, Michael Leblanc, Daniel Toutant, et Loretta Moar.

Assemblée générale du Congrès du travail du Canada

Le confrère Doug Marshall note que la 27^e assemblée nationale du Congrès du travail du Canada s'est tenue à Montréal et comptait 4 800 délégués le jour des élections. Le confrère Hassan Yussuf a été élu en tant que nouveau président du Congrès du travail du Canada et la consœur Barbara Byers, en tant que nouvelle secrétaire-trésorière.

3. **HORAIRE DES SÉANCES**

Les heures de séance sont adoptées sans modification.

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (annexe A)**

P/A Garry Larouche et Michèle Milotte

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

- 12) Nouvelles affaires
- 1) Récompenses et prix – G. Larouche

5. **DÉBUT DE LA TABLE RONDE – EXÉCUTIF NATIONAL**

Un tour de table est fait.

6. **MOMENT DE SILENCE**

Le confrère Doug Marshall demande d'observer un moment de silence à la mémoire des confrères et consœurs qui sont décédés récemment :

Joe Quinn de la section locale 70401
 Tammy Uganecz de la section locale 30116
 Jeanine D 'Antonio de la section locale 30115
 Doreen Kearney de la section locale 80081

7. **SERMENTS D'OFFICE**

Le confrère Doug Marshall fait prêter serment aux membres ci-après :

la consœur Stephanie Hewis, vice-présidente régionale adjointe nouvellement élue (Ontario) et
 le confrère Yann Boudreau, vice-président régional adjoint nouvellement élu

(Québec)

8. **PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

Il est convenu que ce point sera reporté à une date ultérieure.

9. **RAPPORTS DE L'EXÉCUTIF**

A) **Président national**

Il est convenu que ce point sera reporté.

B) **Vice-président(e) exécutif(ive) national(e) :**

Il est convenu que ce point sera reporté.

C) **Vice-président(e) national(e) aux droits de la personne**

Il est convenu que ce point sera reporté.

D) **Rapports annuels des vice-présidents régionaux ou des vice-présidentes régionales et des vice-présidents régionaux adjoints ou des vice-présidentes régionales adjointes**

P/A Kevin King et Heather Brooker

QUE le rapport annuel du vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut soit adopté tel quel.

Vote enregistré 1 : ADOPTÉ

P/A Angela Decker et Eddie Kennedy

QUE le rapport annuel de la vice-présidente régionale, Atlantique soit adopté tel quel.

Vote enregistré 2 : ADOPTÉ

P/A Jennifer Chieh Ho et Karoline Klüg

QUE le rapport annuel du vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon soit adopté tel quel.

Vote enregistré 3 : ADOPTÉ

P/A Andy Yung et Karoline Klüg

QUE le rapport annuel du confrère Andy Yung, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon soit adopté tel quel.

Vote enregistré 4 : ADOPTÉ

P/A Martin Kaminski et Omar Murray

QUE le rapport annuel du vice-président régional, Manitoba soit adopté tel quel.

Vote enregistré 5 : ADOPTÉ

P/A Garry Larouche et Kevin King

QUE le rapport annuel du vice-président régional, Ontario soit adopté tel quel.

Vote enregistré 6 : ADOPTÉ

P/A Chris Little-Gagné et Omar Murray

QUE le rapport annuel du confrère Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba soit adopté tel quel.

Vote enregistré 7 : ADOPTÉ

P/A Rose Touhey et Garry Larouche

QUE le rapport annuel de la consœur Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, hors Canada soit adopté tel quel.

Vote enregistré 8 : ADOPTÉ

P/A Yvon Beaudoin et Jennifer Chieh Ho

QUE le rapport annuel du vice-président régional, Québec soit adopté tel quel.

Vote enregistré 9 : ADOPTÉ

P/A Julie Dubois et Michèle Milotte

QUE le rapport annuel de la consœur Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec soit adopté tel quel.

Vote enregistré 10 : ADOPTÉ

P/A Omar Murray et Garry Larouche

QUE le rapport annuel du vice-président régional, Saskatchewan soit adopté tel quel.

Vote enregistré 11 : ADOPTÉ

Séance à huis clos

12. RAPPORTS DES COMITÉS

H) Rapport du Comité de discipline de l'Exécutif national

P/A Eddie Kennedy et Michèle Milotte

QUE Valle Grimes, portant le numéro de membre 841274, soit rayée de la liste des membres de l'AFPC pendant trois ans;

QUE Valle Grimes, portant le numéro de membre 841274, ne puisse plus occuper de poste au sein de la section locale du SEN et de l'AFPC pendant trois ans.

***Vote enregistré 12 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Heather Brooker

QUE Brenda McCullough, portant le numéro de membre 841274, soit rayée de la liste des membres de l'AFPC pendant trois ans;

Que Brenda McCullough, portant le numéro de membre 841257, ne puisse plus occuper de poste au sein de la section locale du SEN et de l'AFPC pendant trois ans.

***Vote enregistré 13 : ADOPTÉ**

FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

JEUDI 29 MAI 2014 – SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
Reprise à 13 h 15

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique
Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec
Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec
Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
Stephanie Hewis, vice-présidente régionale adjointe, Ontario
Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)
Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)
Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba
Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
Rose Touhey, vice-président régional adjoint, Hors Canada
Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT
Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
Georges St-Jean, conseiller aux finances
Ben René, agent des communications
Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente exécutive nationale
Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)

10. AFFAIRES EN COURS

A) Campagne de signature de la carte-solidarité

Un rapport régional sur la campagne de signature de la carte-solidarité est présenté à titre d'information.

B) Réaménagement des effectifs*i) AADNC*

Le confrère Doug Marshall informe qu'à titre de résultat de l'entente au titre de la dévolution des programmes du Syndicat des travailleurs du Nord, plus de 100 membres ont été transférés vers l'Élément du Syndicat. Il ajoute que le confrère Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut, a effectué plusieurs voyages dans le Nord afin de garantir un transfert sans heurt et de donner des directives aux membres concernés.

ii) Patrimoine Canada

Le gouvernement fédéral annonce son intention de transférer le Musée virtuel du Canada et les ouvrages de référence en ligne du ministère du Patrimoine canadien au Musée canadien de l'histoire. Nous tiendrons tous les participants informés au fur et à mesure que les détails seront confirmés.

iii) Passeport Canada

Bien que les membres de Passeport Canada aient été mutés pour devenir des employés de Service Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada, ils demeureront sous la juridiction du SEN.

iv) SECP

Le confrère Doug Marshal annonce que, très récemment, le gouvernement fédéral a informé le SEN de son intention de dissoudre la Société d'expansion du Cap-Breton (SECP) et de transférer son personnel et ses programmes à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et au ministère des Travaux publics.

C) Négociation*i) Conseil du Trésor**ii) Parcs Canada**iii) OES**iv) Autres**v) Diagramme pour le cycle de négociation du Conseil national mixte (annexe « C »)***D) Mise à jour sur les séminaires régionaux****E) Congrès triennal de 2014 du SEN (annexe « D »)***i) Comité d'organisation du Congrès – Rapport*

Le confrère Doug Marshall fait remarquer que le comité se réunit régulièrement et fait le point sur les progrès réalisés quant à la préparation du Congrès.

- ii) Ordre du jour provisoire pour le Congrès :
Un ordre du jour pour le Congrès est fourni aux membres du Comité exécutif aux fins d'information.
- iii) Rapport des délégués par région
Une liste provisoire des délégués régionaux doit être fournie à chaque vice-président régional et vice-présidente régionale aux fins d'information.
- iv) Résolutions du Congrès
Le confrère Doug Marshall fait le point sur les résolutions reçues à ce jour.
- v) Coordonnatrices et coordonnateurs de la prévention du harcèlement
Il est convenu que le confrère Yvon Beaudoin et la consœur Jennifer Chieh Ho seront les coordonnateur et coordonnatrice au cours de la semaine des réunions du comité du Congrès.
- Il est également convenu que le confrère Martin Kaminski et la consœur Celine Ahodekon seront les coordonnateur et coordonnatrice de la prévention du harcèlement dans le cadre du Congrès.
- vi) Règles de procédure du Congrès
Soumises à titre d'information.
- vii) Motions de procédure – Affectations

Acceptation de délégués ou déléguées tardifs
P/A Heather Brooker et Garry Larouche // Patrice Rémillard

Adoption des règles de procédure
P/A Eddie Kennedy et Omar Murray // Kate Hart

Adoption de l'ordre du jour du congrès
P/A Angela Decker et Yvon Beaudoin // Kate Hart

Ratification du Syndicat des employées et employés nationaux, politiques et décisions de l'Exécutif national
P/A Kevin King et Andy Yung // Celine Ahodekon

Affectation aux comités du Congrès
P/A June Dale et Kate Hart // Sandra Ahenakew

Renvoi des résolutions et des recommandations

P/A Omar Murray et Angela Decker // Martin Kaminski

Taux quotidiens

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg // Kate Hart

Rapport du président national

P/A Doug Marshall et June Dale // Omar Murray

Questions en suspens

P/A Angela Decker et Andy Yung // Carl Laguerre

Lieu du prochain Congrès

Richard Ballance et Michèle Milotte // Heather Brooker

Levée de la séance

P/A June Dale et Chris Little-Gagné // Sandra Ahenakew

Détruire les données

P/A June Dale et Martin Kaminski // Patrice Rémillard

viii) Taux quotidien et kilométrique du Congrès

Il est convenu que ce point sera reporté.

ix) Participation au Congrès – Politique n° 2 des CC

Le confrère Doug Marshall rappelle à l'Exécutif national l'exigence des membres de l'équipe régionale de surveiller la participation des délégués et déléguées chaque jour, conformément à la politique no 2 des CC du SEN.

x) Lignes directrices concernant la fermeture des portes à l'intention du personnel et des bénévoles

P/A Andy Yung et Eddie Kennedy

QUE la ligne directrice concernant la fermeture des portes soit adoptée.

M/A/A Kevin King et Heather Brooker

QUE l'exigence d'accorder la permission aux membres de se retirer d'une équipe soit supprimée.

***Vote enregistré 14 sur la motion principale modifiée : ADOPTÉ**

PAUSE

10. AFFAIRES EN COURS

E) Congrès triennal de 2014 du SEN (annexe « D ») (suite)

- xi) Procédure électorale
 P/A Andy Yung et Omar Murray

QUE les procédures d'élection soient adoptées sans modification.

***Vote enregistré 15 : ADOPTÉ**

- xii) Procédures de vote électronique
 P/A Patrice Rémillard et Garry Larouche

QUE les procédures de vote électronique soient adoptées sans modification.

***Vote enregistré 16 : ADOPTÉ**

- xiii) Listes des présidents et présidentes des élections des caucus régionaux et des membres du personnel de soutien
 La liste des présidents et présidentes des élections des caucus régionaux et des membres du personnel de soutien est finalisée. Une séance de formation destinée aux présidents et présidentes ainsi qu'au personnel de soutien sera tenue avant le jour des élections.
- xiv) Guides des élections des caucus régionaux :
 Les guides des élections des caucus régionaux sont présentés aux fins d'information.
- xv) Comité des candidatures
 Le confrère Doug Marshall indique que la liste des candidatures au Comité sera bientôt finalisée.
- xvi) Règles de la réunion plénière des candidats
 Le confrère Doug Marshall fait remarquer que les mêmes règles que celles qui ont été utilisées à notre dernier Congrès durant les réunions plénières s'appliqueront à ce Congrès.

xvii) Conférenciers

Le confrère Doug Marshall souligne que les noms de nos conférenciers seront communiqués lors de la prochaine réunion de l'Exécutif national.

xviii) Renseignements sur les nouveaux délégués

Le confrère Doug Marshall signale qu'il y aura une séance de formation pour les nouveaux délégués dimanche matin. Tous les nouveaux délégués doivent être informés de cette séance de formation.

xix) Rapports écrits

Le confrère Doug Marshall rappelle à tous les dirigeants l'exigence, en vertu des règlements internes du SEN, de soumettre un rapport écrit de leurs activités et de leurs recommandations au Congrès triennal de l'Élément national. Afin de coordonner toutes les exigences administratives ainsi que la logistique d'expédition des rapports imprimés, tous les rapports écrits doivent être envoyés au bureau au plus tard le 27 juin.

xx) Insignes d'identification

Le confrère Doug Marshall indique que nous procéderons suivant la pratique antérieure, notamment avec différents badges codés par couleur pour les délégués et déléguées, les observateurs et observatrices et les invités. Les membres qui ont besoin de dispositions spéciales pendant la fermeture des portes devront s'identifier durant l'inscription ou en informant le personnel.

xxi) Suites de réception

Une liste de contrôle pour les suites de réception est remise aux membres de l'Exécutif. Le confrère Doug Marshall rappelle aux membres de l'Exécutif que la liste de contrôle pour les suites de réception a été élaborée pour appuyer les vice-présidents régionaux et les vice-présidentes régionales aux fins d'une supervision efficace de leur suite de réception. Cette liste de contrôle comprend également un énoncé général concernant l'alcool, qui sera publié à l'extérieur de chaque suite de réception.

xxii) Plan de salle du Congrès

Suivant la pratique antérieure, l'attribution des sièges à chaque région est faite par tirage au sort.

viii) Taux quotidien et kilométrique du Congrès

P/A Eddie Kennedy et Angela Decker

QUE les indemnités soient établies à 95 \$ par jour pour la

durée du Congrès, conformément au barème en vigueur de l'Élément.

Déjeuner	16 \$
Dîner	18 \$
Souper	42 \$
Frais accessoires	19 \$
	95 \$

***Vote enregistré 17 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Angela Decker

QUE le taux kilométrique utilisé pour le Congrès soit le taux kilométrique standard du SEN.

***Vote enregistré 18 : ADOPTÉ**

E) Congrès régionaux de l'AFPC – D. Marshall et tous les membres

Le confrère Doug Marshall donne un court exposé sur les congrès régionaux qui sont présentement tenus dans toutes les régions de l'AFPC.

F) Compte-rendu du Congrès du travail du Canada – D. Marshall et tous les membres

Le confrère Doug Marshall et les membres de l'Exécutif qui ont assisté au Congrès du travail du Canada (CTC) donnent un aperçu des activités qui se sont déroulées. Ils font également part de leur expérience en tant que nouveaux délégués et nouvelles déléguées au CTC.

La consœur Jennifer Chieh Ho souligne qu'elle soumettra un rapport écrit à l'Exécutif national prochainement.

11. AFFAIRES NOUVELLES

A) Réunion de l'Exécutif national

Le confrère Doug Marshall fait remarquer que l'Exécutif national tiendra une séance de planification et d'étude parallèlement à des réunions de l'Exécutif national à Ottawa du lundi 6 octobre au vendredi 10 octobre 2014.

B) Voyage par avion

En fonction d'une expérience personnelle récente, la consœur Kate Hart signale à l'Exécutif national le fait que l'utilisation par le SEN de tarifs Tango a constitué pour elle une préoccupation pendant un certain temps

lors de vols vers Ottawa, dans le cadre d'affaires syndicales. D'après son expérience personnelle, les voyageurs ayant payé un tarif Tango pouvaient rapidement perdre leur place sur le vol, contrairement au tarif Flex, qui est un peu plus élevé, mais qui ne présente pas ce risque.

Le confrère Georges St-Jean donne l'explication suivante : la perte de sa place sur un vol peut arriver à n'importe qui, quel que soit le tarif payé. Cela peut être volontaire ou involontaire. Lorsque les vols sont surréservés, on demande généralement à tous les passagers s'ils acceptent de perdre leur place sur le vol en échange d'une compensation monétaire. S'il n'y a pas de volontaire, la compagnie aérienne devra supprimer la place d'un passager.

Le confrère Doug Marshall propose que ce point soit examiné d'ici la prochaine réunion de l'Exécutif national.

C) Avis de motion concernant la section locale X0305

Le confrère Kevin King donne avis d'une motion.

D) Règlements internes standardisés des sections locales

Une discussion est menée concernant les problèmes rencontrés par quelques sections locales avec le nouveau modèle de règlement interne.

On propose qu'un sous-comité de règlements internes et un comité des politiques soient mis sur pied conjointement avec le personnel du SEN afin de préexaminer minutieusement le processus actuel des règlements internes des sections locales.

PAUSE

VENDREDI 30 MAI 2014 – SÉANCE DE LA MATINÉE
Reprise à 9 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national

Eddie Kennedy, vice-président exécutif national

Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne

Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique

Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique

Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec

Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec

Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec

Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
 Stephanie Hewis, vice-présidente régionale adjointe, Ontario
 Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)
 Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)
 Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
 June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
 Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
 Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba
 Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
 Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
 Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
 Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ben René, agent des communications
 Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente
 exécutive nationale
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)

12) RAPPORTS DES COMITÉS

I) Rapport du Comité de l'éducation, des récompenses et des prix

P/A Jennifer Chieh Ho et Angela Decker

QUE le prix de membre à vie soit attribué à un membre.

***Vote par scrutin secret : OUI**

8) PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Réunion de l'Exécutif national – du 30 septembre au 2 octobre 2013

P/A Karoline Klüg et Heather Brooker

QUE le procès-verbal de la réunion de l'Exécutif national qui a eu lieu du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Winnipeg (Manitoba) soit

adopté.

***Vote enregistré 19 : ADOPTÉ**

12) RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

**H) RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'EXÉCUTIF NATIONAL
(annexe « E »)**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE le rapport de la réunion du Comité de discipline de l'Exécutif national qui a eu lieu le 25 février soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 20 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE l'article 7 du Règlement interne soit modifié afin de se lire comme suit :

**Règlement interne 7
Discipline**

**Article 1 du Règlement interne 7 (ancien article 1 du
Règlement interne 12)
Discipline exercée par l'Exécutif national**

- a) L'Exécutif national du présent Élément a le pouvoir de discipliner, et même de démettre de ses fonctions, toute dirigeante locale ou nationale, ou tout dirigeant local ou national – à l'exception de la présidente nationale ou du président national – qui enfreint les dispositions des présents Règlements internes ou des Statuts de l'AFPC.
- b) ~~Toute plainte écrite envoyée à l'Exécutif national dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant la perpétration d'une présumée infraction, ou dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant la découverte d'une présumée infraction, fera l'objet d'une enquête. Le processus d'enquête utilisé sera régi par les dispositions de la politique NEN n° 5, *Enquête sur les plaintes* ainsi que par le Règlement 19 des Statuts de l'AFPC.~~

Toute plainte écrite envoyée à la présidente nationale ou au président national ou à sa représentante ou à son représentant dans les 90 jours civils après une présumée infraction peut

faire l'objet d'une enquête. Le processus d'enquête utilisé est régi par les dispositions de la Politique NEN 5 – Enquête sur les plaintes, ainsi que par les Statuts et Règlements internes de l'AFPC.

- c) La période de quatre-vingt-dix (90) jours civils peut être abrogée par la présidente nationale ou le président national ainsi que par l'Exécutif national.

Article 4 du Règlement interne 7 (ancien article 4 du Règlement interne 12)

Actes susceptibles d'entraîner des sanctions

Les agents qui seraient reconnus coupables de l'une des infractions énumérées aux paragraphes a) à m) ci-dessous pourraient se voir imposer les sanctions prévues aux articles 1 et 2 du présent Règlement interne. Voici une liste des infractions sanctionnées :

- a) violer l'une des dispositions des Règlements internes de la section locale, des Règlements internes ***ou des politiques*** du Syndicat des employées et employés nationaux ou des Statuts de l'AFPC;
- b) obtenir le statut de membre ou solliciter des membres sous de fausses représentations;
- c) utiliser les moyens nécessaires, employer des mesures incitatives ou faire des recommandations pour qu'un membre d'une section locale engage des poursuites judiciaires contre le Syndicat des employées et employés nationaux, contre l'AFPC ou contre l'une de ses agentes ou l'un de ses agents, contre une section locale ou contre l'une de ses agentes ou l'un de ses agents, sans avoir préalablement épuisé tous les autres recours par voie d'appel au sein de l'organisation;
- d) préconiser ou chercher à provoquer le retrait ***ou la désaffiliation*** d'un membre ou d'un groupe de membres du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'une des sections locales, autrement que par les voies appropriées du Syndicat, ***tel qu'il est décrit dans la Politique LOC 1; (DOIT ÊTRE RÉFÉRÉ COMME SUIV : Le Comité des règlements internes et des politiques doit respecter les Règlements internes et les Statuts de l'AFPC);***
- e) publier ou faire circuler parmi les membres de fausses rumeurs ou de faux rapports;
- f) travailler dans l'intérêt d'une organisation rivale;
- g) diffamer, calomnier l'un des membres ou des agentes et agents du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'AFPC ou lui causer du tort délibérément;

- h) préférer des injures à toute assemblée du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'une de ses sections locales ou en troubler l'ordre;
- i) recevoir frauduleusement des sommes dues au Syndicat des employées et employés nationaux ou à l'une de ses sections locales, ou détourner des fonds appartenant au Syndicat ou à l'une de ses sections locales;
- j) solliciter, entre autres, des fonds et de la publicité au nom d'une section locale du Syndicat des employées et employés nationaux, mais sans le consentement de cette section locale ou de l'Exécutif national du Syndicat;
- k) fournir une liste complète ou partielle des membres ou tout autre renseignement sur les membres du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'une de ses sections locales, à toute personne autre que celles que les fonctions autorisent à disposer de telles informations;
- l) nuire délibérément à l'une des dirigeantes ou à l'un des dirigeants du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'AFPC dans l'exercice de ses fonctions;
- m) commettre tout autre acte nuisant à l'ordre et au bien-être du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'AFPC.

***Vote enregistré 21 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE la Politique NEN 5 soit modifiée afin de se lire comme suit :

Politique NEN 5

Enquête sur les plaintes

Lorsque la Présidente ou le Président national reçoit une plainte écrite contre une Dirigeante ou un Dirigeant de l'Élément national ou d'une de ses sections locales, la présente politique et les dispositions du Règlement 19 des Statuts de l'AFPC seront respectées.

Rôle de la Présidente ou du Président national

La Présidente ou le Président national du présent Élément étudiera la plainte afin de déterminer s'il existe suffisamment de preuves *prima facie* pour y donner suite.

Il ou elle fera cette détermination dans les 60 jours suivant la réception de cette plainte. ***Cette période peut-être prolongée afin de faciliter la médiation ou le règlement de la plainte.***

Si la partie plaignante n'en est pas satisfaite de la détermination de

la Présidente ou du Président national, ~~il ou elle~~ elle peut, dans un délai de 30 jours, faire appel de la décision de l'Exécutif national.

La Présidente ou le Président national veillera à ce que l'enquête liée à ladite plainte soit menée conformément au processus établi (~~tel qu'il est décrit ci-dessous~~). **En conformité avec les Statuts et les Règlements de l'AFPC ainsi que la Politique sur le harcèlement et le Programme de prévention du harcèlement du SEN. (Voir l'annexe NEN-B et NEN-C).** Toutes les parties sont informées de l'ensemble des charges et du contenu des allégations, notamment de toute déclaration faite par l'une ou l'autre des parties et de tout témoignage rendu à cet égard. »

***Vote enregistré 22 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE la Politique NEN 6 du SEN soit adoptée comme suit :

POLITIQUE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Le Syndicat des employées et employés nationaux s'engage à offrir un milieu de travail exempt de harcèlement où tout le monde est traité avec respect et dignité.

Au sens de la Loi, le harcèlement au travail s'entend du « fait pour une personne d'adopter une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur dans un lieu de travail lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns ». Les remarques ou les gestes peuvent viser une membre ou un membre ou un groupe de membres. Il s'agit d'une forme de violence psychologique inacceptable qui ne saurait être tolérée de qui que ce soit dans l'organisation.

Le harcèlement comprend :

- les remarques, les plaisanteries, les insinuations humiliantes, intimidantes, embarrassantes ou malveillantes;
- l'intimidation;
- le dénigrement verbal ou écrit;
- les moqueries ou les insultes relatives à l'apparence ou aux caractéristiques physiques d'une membre ou d'un membre;
- l'affichage ou la diffusion de photos ou de textes insultants;
- les commentaires, les suggestions, les avances ou les attouchements à caractère sexuel inappropriés;
- les courriels ou les appels téléphoniques menaçants ou malveillants.

~~Le Code des droits de la personne de l'Ontario~~ précise que le harcèlement s'apparente aussi à une forme de discrimination. **Loi**

canadienne sur les droits de la personne ou dans la législation provinciale pertinente sur les droits de la personne. Cette politique s'applique à tous les employées, employés et membres du Syndicat des employées et employés nationaux de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Elle s'applique notamment lorsqu'il y a harcèlement entre des membres et une employée ou un employé du SEN ou un(e) membre ou représentant(e) local(e), régional(e) ou national(e) élu(e) de ce dernier.

La présente politique n'a pas pour but de limiter ni de restreindre l'exercice raisonnable des fonctions de gestion dans l'organisation.

Les employées et employés du SEN et les membres ou représentant(e)s local(e)s, régional(e)s ou national(e)s élu(e)s de ce dernier doivent soutenir la présente politique et en sont tenu(e)s responsables par le SEN.

En consultation avec le comité mixte de santé et de sécurité au travail, le Syndicat des employées et employés nationaux a élaboré et maintenu un programme en vue de la mise en œuvre de la présente politique. Ce programme inclut, sans toutefois s'y limiter, des mesures et des procédures à l'intention des membres afin qu'elles et qu'ils puissent signaler des incidents de harcèlement au ~~vice-président exécutif national du SEN~~ **Président national du Syndicat des employées et employés nationaux** ~~ou à sa remplaçante ou à son remplaçant désigné~~ **et** ~~ou~~ établir la façon dont le Syndicat enquêtera sur les incidents et les plaintes de harcèlement et les traitera.

Chaque membre doit se conformer à la présente politique et au programme qui la soutient. Tous les membres sont encouragés à signaler les incidents de harcèlement qui impliquent une employée ou un employé du SEN ou un(e) membre(e) ou représentant(e) local(e), régional(e) ou national(e) élu(e) de ce dernier.

Le SEN étudiera et traitera rapidement et équitablement l'ensemble des préoccupations, des plaintes ou des cas de harcèlement dans l'organisation.

Le Syndicat des employées et employés nationaux examinera chaque année la présente politique afin de s'assurer qu'elle répond toujours aux besoins.

La présente politique n'a pas pour effet d'empêcher ou de dissuader une employée ou un employé, ou un(e) membre(e) ou représentant(e) local(e), régional(e) ou national(e) élu(e) de déposer ~~une requête~~ **une plainte auprès du Tribunal des droits**

~~de la personne adéquat.~~ de l'Ontario. concernant une affaire liée au Code des droits de la personne de l'Ontario dans l'année qui suit le dernier incident allégué. **Une employée ou un employé, ou un(e) membre(e) ou représentant(e) local(e), régional(e) ou national(e) élu(e) peut en outre conserver** le droit d'exercer tous les autres recours possibles prévus par la loi.

***Vote enregistré 23 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE le Programme de prévention du harcèlement soit adopté avec les modifications demandées. (Voir l'annexe E.)

***Vote enregistré 24 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Martin Kaminski

QUE le rapport du Comité de discipline de l'Exécutif national soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 25 : ADOPTÉ**

PAUSE

VENDREDI 30 MAI 2014 – SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
Reprise à 13 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique
Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec
Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec
Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
Stephanie Hewis, vice-présidente régionale adjointe, Ontario
Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)
Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)

Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
 June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
 Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
 Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba
 Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
 Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
 Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
 Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ben René, agent des communications
 Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente
 exécutive nationale
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)

12) RAPPORTS DES COMITÉS

A) Comité des règlements internes et des politiques (Annexe « F »)

P/A Omar Murray et Garry Larouche

QUE le rapport du sous-comité des règlements internes et des politiques soit adopté sans modification.

***Vote enregistré 26 : ADOPTÉ**

D) Rapport du Comité des finances et des ressources humaines (Annexe « G »)

Congrès 2014 – Indemnité d'accueil au Congrès

P/A Eddie Kennedy et Angela Decker

IL EST RÉSOLU QU'une indemnité spéciale d'accueil soit accordée à chaque vice-président(e) régional(e) afin de permettre aux régions d'offrir des rafraîchissements et des collations aux membres du caucus régionaux lors du Congrès, et que le financement soit effectué selon l'équation suivante : (le nombre de

délégués fois 60 \$) plus un taux fixe de 100 \$ ou une enveloppe totale minimale de 600 \$; et que les montants nécessaires pour effectuer ces démarches soit versés à l'avance aux vice-présidents régionaux afin de leur permettre de rendre compte de ces montants tout de suite après le Congrès.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE des indemnités d'accueil d'un montant de 350 \$ soient accordées au vice-président exécutif national ou à la vice-présidente exécutive nationale et au vice-président national ou à la vice-présidente nationale (aux droits de la personne), et une indemnité d'accueil de 750 \$ au président national ou à la présidente nationale pour leur permettre d'offrir divers biens ou services d'accueil lors du Congrès, et que les montants nécessaires pour effectuer ces démarches leur soient versés à l'avance afin de leur permettre de rendre compte de ces montants tout de suite après le Congrès..

IL EST RÉSOLU QUE le nombre de membres du Comité d'accueil soit inclus dans les équations qui seront utilisées pour calculer les indemnités pour les régions de la Colombie-Britannique et du Yukon; et que les montants nécessaires pour effectuer ces démarches soient versés au vice-président régional ou à la vice-présidente régionale de la Colombie-Britannique et du Yukon à l'avance afin de lui permettre de rendre compte de ces montants tout de suite après le Congrès.

***Vote enregistré 27 : ADOPTÉ**

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg

QUE le rapport du Comité des finances et des ressources humaines soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 28 : ADOPTÉ**

I) RÉCOMPENSES ET PRIX

L'Exécutif national recommande ce qui suit :

P/A Richard Ballance et Angela Decker

QUE le prix de membre à vie soit attribué à un membre.

***Vote par scrutin secret : OUI**

9) **RAPPORTS DE L'EXÉCUTIF**

E) **Rapport des vice-présidentes régionales ou des vice-présidents régionaux sur les sections locales inactives (Annexe « H »)**

Alberta

P/A Kevin King et Martin Kaminski

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région de l'Alberta, des T.N.-O. et du Nunavut soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 29 : ADOPTÉ**

C.-B. et Yukon

P/A Andy Yung et Eddie Kennedy

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 30 : ADOPTÉ**

Manitoba

P/A Martin Kaminski et Angela Decker

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région du Manitoba soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 31 : ADOPTÉ**

RCN (CT)

P/A Richard Ballance et Angela Decker

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région de la capitale nationale (CT) soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 32 : ADOPTÉ**

Québec

P/A Yvon Beaudoin et Karoline Klüg

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région du Québec soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 33 : ADOPTÉ**

Ontario

P/A Garry Larouche et Martin Kaminski

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région de l'Ontario soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 34 : ADOPTÉ**

Saskatchewan

M/A/A Omar Murray et Angela Decker

QUE le rapport sur les sections inactives de la région de la Saskatchewan soit adopté.

RCN (ED)

La région de la capitale nationale (ED) compte deux sections locales inactives. Aucun rapport n'a été présenté par la région.

D) Rapports annuels des vice-présidents régionaux ou des vice-présidentes régionales et des vice-présidents régionaux adjoints ou des vice-présidentes régionales adjointes

P/A Richard Ballance et Karoline Klüg

QUE le rapport annuel du vice-président régional de la région de la capitale nationale (CT) soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 35 : ADOPTÉ**

12) RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

I) Comité d'Éducation, récompenses et prix (annexe « I »)

P/A Heather Brooker et Angela Decker

QUE les critères liés au titre de membre à vie soient modifiés comme suit :

**SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS NATIONAUX
MEMBRE À VIE**

Objectif

Le titre de membre à vie peut être accordé à un membre qui a apporté des contributions remarquables et a rendu des services

exceptionnels pour le bien des membres du Syndicat des employées et employés nationaux.

Critères

1. La personne nommée à titre de membre à vie doit avoir occupé un poste à différents niveaux de l'Élément national pendant une période de dix années au moins, pas forcément consécutives.
2. Une contribution remarquable signifie un service d'une nature très importante ou de grande envergure au cours d'une période; dans tous les cas, le service peut avoir été offert à tout niveau de l'Élément national dans l'ensemble, mais il doit avoir profité à d'autres parties de celui-ci, ce qui exclut la section locale dont la personne est membre.
3. On attribuera le statut de candidat au membre qui est nommé pendant une période de mise à pied ou de congé sans solde.

Processus

1. Les dirigeants et dirigeantes d'une section locale ou de l'Exécutif national du Syndicat des employées et employés nationaux détermineront les nominations pour le titre de membre à vie.
2. Toutes les demandes pour le titre de membre à vie doivent être soumises au Comité permanent d'Éducation, récompenses et prix. Le Comité permanent devra examiner toutes les demandes et transmettre les recommandations appropriées à l'Exécutif national.
3. Toutes les décisions concernant l'attribution du titre de membre à vie doivent, dans tous les cas, exiger, lors d'un scrutin secret, une majorité des deux tiers des membres de l'Exécutif national présents à une réunion régulière.
4. Un membre à vie peut se voir retirer son titre s'il a commis un geste considéré comme nuisible au bien-être de l'Élément national.
5. Le retrait du titre de membre à vie exige une motion et un vote majoritaire, lors d'un scrutin secret, de deux tiers des membres de l'Exécutif national présents à une réunion régulière.

Bourse

Le prix doit comprendre un certificat convenablement encadré et un cadeau (gage de reconnaissance) qui ne doit pas dépasser 500 \$.

Présentation

Le titre de membre à vie doit être attribué par le président ou la présidente du Syndicat des employées et employés nationaux (ou la personne qui le ou la représente) lors du Congrès triennal du Syndicat.

Une annonce appropriée sera affichée sur le site Web de l'Élément national.

***Vote enregistré 36 : ADOPTÉ**

Remarque : Il est convenu que toutes les plaques de membre à vie antérieures et récentes soient exhibées sur le mur de la salle de conférence du SEN.

Art. 8 du Règlement interne 4

P/A Heather Brooker et Angela Decker

QUE l'article 8 du Règlement interne 4 soit modifié afin de se lire comme suit :

Art. 8 du Règlement interne 4

Membres à vie (Syndicat des employées et employés nationaux)

Tout membre ayant consacré énormément de temps et d'énergie aux affaires de cet Élément, et qui a fait don de soi pour nos affaires, peut se voir décerner la qualité de membre à vie. Les désignations de ces membres sont effectuées par l'Exécutif national. ~~Ou par désignation par une section locale approuvée par l'Exécutif national.~~ ***Cet honneur peut également être accordé aux anciens membres à condition que leur statut de membre ne soit pas valide pendant plus de trois ans.***

***Vote enregistré 37 : ADOPTÉ**

Remarque : Il est noté que la politique du SEN pourrait exiger une modification si cette résolution venait à être adoptée au Congrès.

P/A Heather Brooker et Angela Decker

QUE le rapport du Comité de l'éducation, des récompenses et des prix soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 38 : ADOPTÉ**

9) **RAPPORT DE L'EXÉCUTIF (suite)**

B) **RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF NATIONAL
(ANNEXE « J »)**

P/A Eddie Kennedy et Karoline Klüg

QUE le rapport du vice-président exécutif national soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 39 : ADOPTÉ**

PAUSE

SAMEDI 31 MAI 2014 – SÉANCE DE LA MATINÉE
Reprise à 9 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
 Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
 Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
 Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
 Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique
 Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
 Julie Dubois, vice-présidente régionale adjointe, Québec
 Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec
 Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
 Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)
 Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
 June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
 Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
 Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba
 Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
 Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
 Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
 Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT

Geoff Ryan, représentant des droits de la personne – Personnes ayant un handicap
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ben René, agent des communications
 Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente
 exécutive nationale
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)
 Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)

11) AFFAIRES NOUVELLES (SUITE)

F) Parcs Canada

Le confrère Eddie Kennedy donne des clarifications et répond à des questions sur les problèmes de Parcs Canada concernant le relevé d'emploi.

9) RAPPORT DE L'EXÉCUTIF (suite)

E) Rapport des vice-présidentes et vice-présidents régionaux sur les sections locales inactives

Atlantique

P/A Angela Decker et Martin Kaminski

QUE le rapport sur les sections locales inactives de la région de l'Atlantique soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 40 : ADOPTÉ**

11) AFFAIRES NOUVELLES (SUITE)

E) Récompenses et prix

P/A Garry Larouche et Karoline Klüg

QUE le Comité d'Éducation, récompenses et prix examine les politiques en matière de récompense et de prix du SEN afin d'inclure des mesures qui permettraient aux sections locales de souligner les contributions de leurs membres ou de leurs dirigeantes et dirigeants en leur remettant une récompense ou un certificat.

***Vote enregistré 41 : ADOPTÉ**

12) RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

A) Comité des règlements internes et des politiques (suite) (Annexe « K »)

P/A Garry Larouche et Omar Murray

QUE la Politique LOC 1 soit modifiée comme suit :

Politique LOC 1

Affiliation au Syndicat des employées et employés nationaux

La présente politique établit le processus à suivre pour préconiser ou chercher à provoquer le retrait du Syndicat des employées et employés nationaux ou de l'une des sections locales, de tout membre ou groupe de membres.

Article 1 de la Politique LOC 1

Interdiction

Les fonds de la section locale ou les ressources du Syndicat des employées et employés nationaux ne peuvent servir à faciliter le processus de résiliation de l'affiliation avec le Syndicat des employées et employés nationaux ou l'AFPC.

Article 2 de la Politique LOC 1

Demandes de désaffiliation

Les demandes de désaffiliation d'une ou d'un membre doivent se faire par écrit et doivent préciser les allégations, y compris les faits et une pétition signée par au moins 25 % des membres.

Article 3 de la Politique LOC 1

Les demandes de désaffiliation seront présentées à la présidente ou au président du Syndicat des employées et employés nationaux et à la vice-présidente régionale ou au vice-président régional.

Article 4 de la Politique LOC 1

La présidente ou le président du Syndicat des employées et employés nationaux peut renvoyer la demande au Comité permanent de l'Exécutif national des sections locales et des adhésions. Le Comité recommandera les mesures que devra prendre l'Exécutif national.

Article 5 de la Politique LOC 1

La présidente ou le président du Syndicat des employées et employés nationaux peut renvoyer la demande au Comité permanent de l'Exécutif national des sections locales et des adhésions. Le Comité recommandera les mesures que devra

prendre l'Exécutif national.

M/A/A Eddie Kennedy et Heather Brooker

QUE la motion soit modifiée par l'ajout de la phrase suivante :

Tout membre qui est impliqué dans le processus de résiliation de l'affiliation avec le SEN ou l'AFPC devra immédiatement quitter le poste qu'il tient à un bureau quelconque au sein du SEN.

***Vote enregistré 42 sur la motion modifiée : ADOPTÉ**

P/A Garry Larouche et Omar Murray

QUE le rapport du Comité des règlements internes et des politiques soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 43 : ADOPTÉ**

PAUSE

12) RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

F) Comité des sections locales et des adhésions

P/A Richard Ballance et Martin Kaminski

QUE le SEN dissolve la section locale X0305, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Inuvik. Nunavut.

***Vote enregistré 43 : ADOPTÉ**

P/A Richard Ballance et Martin Kaminski

QUE le SEN dissolve la section locale 00381, Bibliothèque et Archives de l'Ontario.

***Vote enregistré 44 : ADOPTÉ**

P/A Richard Ballance et Martin Kaminski

QUE le rapport du Comité des sections locales et des adhésions

soit adopté dans son ensemble.

***Vote enregistré 45 : ADOPTÉ**

Le confrère Doug Marshall cède la présidence au confrère Eddie Kennedy.

Le confrère Eddie Kennedy assure la présidence.

9) RAPPORT DE L'EXÉCUTIF (suite)

A) Président national (Annexe L)

P/A Doug Marshall et Karoline Klüg

QUE le rapport du président national soit adopté tel quel.

***Vote enregistré 47 : ADOPTÉ**

Le confrère Eddie Kennedy cède la présidence au confrère Doug Marshall.

Le confrère Doug Marshall assure la présidence.

PAUSE

SAMEDI 31 MAI 2014 – SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
Reprise à 13 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Doug Marshall, président national
Eddie Kennedy, vice-président exécutif national
Karoline Klüg, vice-présidente nationale aux droits de la personne
Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
Annette Brown, représentante des droits de la personne, Atlantique
Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
Yann Boudreau, vice-président régional adjoint, Québec
Garry Larouche, vice-président régional, Ontario
Carl Laguerre, représentant aux droits de la personne, RCN (ED)
Richard Ballance, vice-président régional, RCN (CT)
June Dale, représentante des droits de la personne – RCN (CT)
Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
Chris Little-Gagné, vice-président régional adjoint, Manitoba

Omar Murray, vice-président régional, Saskatchewan
 Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale adjointe, Saskatchewan
 Kevin King, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
 Jennifer Chieh Ho, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
 Andy Young, vice-président régional adjoint, C.-B. et Yukon
 Heather Brooker, vice-présidente régionale, Hors Canada
 Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
 Celine Ahodekon, représentante aux droits de la personne, groupes raciaux visibles
 Kate Hart, représentante des droits de la personne – GLBT
 Geoff Ryan, représentant des droits de la personne – Personnes ayant un handicap
 Franco Picciano, coordonnateur, Services aux membres
 Georges St-Jean, conseiller aux finances
 Ben René, agent des communications
 Johanne MacAndrew, adjointe exécutive du président national et vice-présidente
 exécutive nationale
 Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

ABSENTS :

Michèle Milotte, vice-présidente régionale, RCN (ED)
 Patrice Rémillard, vice-président régional adjoint, RCN (ED)

9) **RAPPORTS DE L'EXÉCUTIF**

C) **Vice-président(e) national(e) aux droits de la personne**

M/A/A Karoline Klüg et Omar Murray

QUE le rapport de la vice-présidente nationale aux droits de la personne soit adopté. Les grandes lignes du rapport incluent :

- une réunion en face à face en février avec les représentants nationaux de l'équité nouvellement élus;
- une réunion en mars avec le Comité des droits de la personne;
- le travail d'élaboration du manuel 101 des droits de la personne du SEN en tant que ressource pour le SEN;
- le travail sur le calendrier des ressources humaines pour le Congrès triennal;
- l'élaboration d'une trousse d'information sur les droits de la personne qui sera fournie aux déléguées et aux délégués sur une clé USB;
- l'exécution de différentes tâches pour le Congrès, telles qu'elles ont été adoptées par le Comité des droits de la personne;

- la présidence de la réunion du comité de la jeunesse, tel qu'il a été mandaté par le comité de la participation des membres;
- la participation aux entrevues pour les postes d'agent(e) de relations de travail et d'adjoint administratif et d'adjointe administrative;
- la participation active du Comité de l'Éducation de l'AFPC pour la RCN.

D) Rapports annuels des vice-présidents régionaux ou des vice-présidentes régionales et des vice-présidents régionaux adjoints ou des vice-présidentes régionales adjointes

M/A/A Heather Brooker et Eddie Kennedy

QUE le rapport oral de la vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada soit adopté. Les grandes lignes du rapport incluent :

- de nombreuses discussions avec l'équipe régionale;
- la poursuite de l'exercice du rôle de mentor très important au fur et à mesure que le Congrès approche;
- l'organisation du caucus régionale la nuit passée;
- l'exercice du rôle de délégué à l'étranger;
- le travail en collaboration avec la direction concernant les problèmes liés au rapatriement;
- le travail sur différents enjeux liés au réaménagement des effectifs;

Le confrère Dave Burchell se joint à la réunion.

11) AFFAIRES NOUVELLES (SUITE)

G) Résolutions supplémentaires

On tient une brève discussion concernant les résolutions supplémentaires et les ordres de priorité des comités.

Résolution supplémentaire CS 33

P/A Eddie Kennedy et Garry Larouche

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera le règlement interne 2, article 1 afin de créer un poste à temps plein de vice-présidente nationale ou de vice-président national – Parcs Canada au sein de l'Exécutif national du SEN.

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera le règlement interne 2, article 2, afin que la vice-présidente nationale ou le vice-président national – Parcs Canada soit élu par les délégués et les déléguées de Parcs Canada lors du Congrès triennal de 2014 du SEN.

Le Syndicat des employées et employés nationaux modifiera les tâches de dirigeantes et de dirigeants en vertu du règlement interne 2 afin d'inclure les tâches suivantes du vice-président national ou de la vice-présidente nationale – Parcs Canada :

La vice-présidente exécutive nationale ou le vice-président exécutif national – Parcs Canada :

- a) se conforme aux décisions prises par l'Exécutif national et au cours des congrès triennaux du Syndicat et de l'AFPC, et aide la présidente nationale ou le président national à les mettre en œuvre;
- b) selon les directives de la présidente nationale ou du président national, représente le SEN en ce qui a trait à l'Agence Parcs Canada à l'échelle nationale;
- c) assiste à toutes les réunions de l'Exécutif national;
- d) participe aux comités de l'Exécutif national, conformément aux instructions de la présidente nationale ou du président national;
- e) fait rapport par écrit de ses activités à toutes les réunions de l'Exécutif national et au Congrès triennal de l'Élément national; ce rapport fait partie des procès-verbaux de ces réunions et est transmis à toutes les sections locales du Syndicat des employées et employés nationaux;
- f) assiste à toutes les séances des congrès du Syndicat des employées et employés nationaux et de l'AFPC;
- g) représente l'Élément aux comités de l'AFPC et dans d'autres instances, comme le demande la présidente nationale ou le président national ou l'Exécutif national;
- h) aide, selon les directives de la présidente nationale ou du président national ou de l'Exécutif national, les dirigeantes et les dirigeants régionaux à remplir leurs fonctions, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enjeux propres à Parcs Canada;
- i) entreprend d'autres activités assignées par la présidente nationale ou le président national ou l'Exécutif national.
- j) démissionne de tout poste dans une section locale ou de tout autre poste de l'Élément dans le mois suivant son élection comme vice-présidente nationale ou vice-président national – Parcs;
- k) participe aux activités de l'AFPC dans sa région et à l'échelle nationale, selon les directives de la présidente nationale ou du président national;
- l) conseille les sections locales de Parcs Canada à l'échelle

- nationale;
- m) travaille en coopération avec l'Exécutif national, la vice-présidente nationale adjointe ou le vice-président national adjoint des régions, la représentante ou le représentant des droits de la personne, et la représentante remplaçante ou le représentant remplaçant des droits de la personne de l'Élément national, et les aide lorsque les enjeux concernent Parcs Canada;
 - n) assiste au séminaire régional de sa région et aux autres séminaires auxquels elle ou il est invité à titre de vice-présidente régionale ou vice-président régional;

L'élection de la vice-présidente nationale ou du vice-président nationale de Parcs Canada au SNE aura lieu lors d'un caucus de Parcs Canada précédant immédiatement le début des élections des caucus régionaux.

Ce poste sera pourvu si, au terme de négociations, le SEN convient des modalités suivantes avec l'employeur (Agence Parcs Canada) :

- a) que la ou le membre élu soit libéré de ses tâches régulières en tant qu'employé de Parcs Canada et qu'elle ou il soit autorisé à remplir ses fonctions de bureau pour le cycle triennal de 2014-2017;
- b) que la ou le membre continue de recevoir un salaire ainsi que des prestations complètes de la part de Parcs Canada. Cela comprend tout rajustement salarial découlant d'une augmentation automatique ou toute bonification des avantages sociaux survenus pendant la période du cycle triennal de 2014-2017 en vertu des conditions d'emploi et de la convention collective de Parcs Canada.
- c) Les frais de voyage associés aux fonctions du poste seront payés par Parcs Canada, conformément aux instructions de l'employeur.

Ces modifications aux règlements internes expireront et ne seront plus en vigueur immédiatement après la fermeture du Congrès de 2017 du SEN.

Attendu que Parcs Canada est l'un des groupes d'employés les plus importants du Syndicat des employées et employés nationaux, étant composé de 52 sections locales dispersées dans l'ensemble des provinces et territoires;

Attendu que Parcs Canada est un employeur distinct complexe qui se caractérise par une multitude de classifications et un mélange de membres saisonniers et à temps plein;

Attendu que la présidente nationale ou le président national, et la vice-présidente ou le vice-président de l'Exécutif national ont une charge de travail extrêmement lourde, car ils doivent s'occuper des 60 groupes d'employeurs et des 41 conventions collectives actuels au sein du Syndicat des employées et employés nationaux;

Attendu que la gestion des relations de travail chez Parcs Canada occupe une partie considérable de l'emploi du temps de la présidente nationale ou du président national et de l'Exécutif national;

Attendu que cela permettrait au Syndicat des employées et employés nationaux et à Parcs Canada de mieux se comprendre, et renforcerait les relations patronales-syndicales à l'échelle nationale;

Attendu que cela établirait des relations de travail plus solides avec le dirigeant principal des ressources humaines de Parcs Canada, tout en représentant les intérêts et les droits des membres du Syndicat des employées et employés nationaux;

Attendu que cela garantirait que le Syndicat des employées et employés nationaux et Parcs Canada disposent d'une méthode de consultation directe et rapide au sujet des relations de travail.

Résolution de l'Exécutif national du SEN

Le Syndicat des employées et employés nationaux dégagera un budget opérationnel de 15 000 \$ afin d'assumer les coûts standards d'un tel poste au sein de l'Exécutif national. Ce budget sera prélevé à même l'élément de budget existant concernant les dirigeants nationaux.

***Vote enregistré 48 : ADOPTÉ**

13) FIN DE LA TABLE RONDE

Un tour de table s'ensuit.

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

P/A Karoline Klüg et Heather Brooker

QUE la séance soit levée.

Étant donné qu'il n'y a aucun autre point à discuter, la séance est levée à 16 h 31.